



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE****

**08 10**  
**2022**



Opération 

---

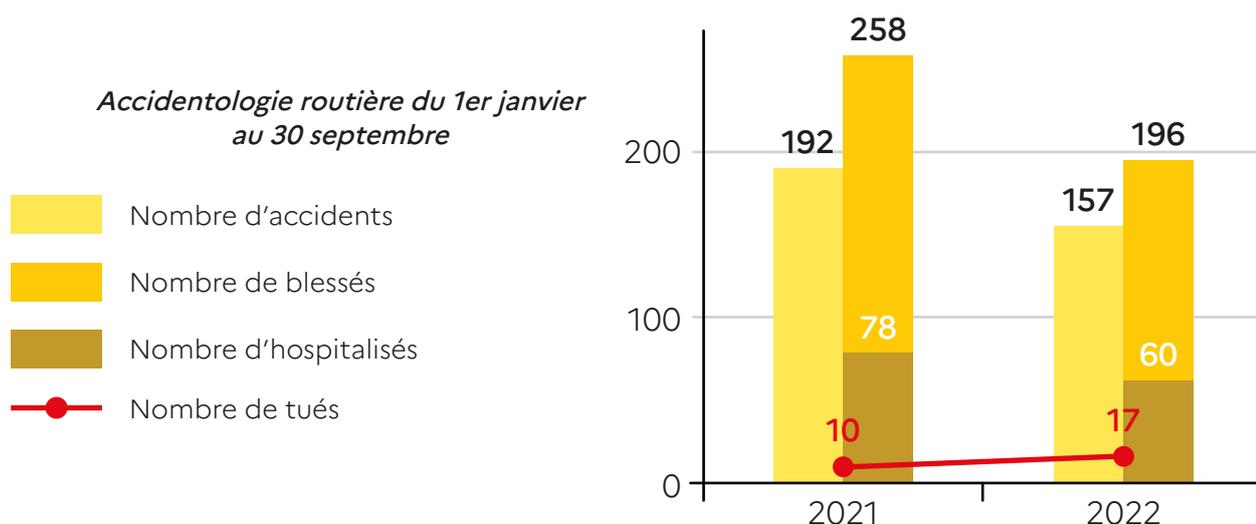
**« alternative à l'amende »**

Dans un contexte d'aggravation des accidents de la route dans le département, notamment sur le mois de septembre, le préfet s'est rendu, le samedi 8 octobre, à l'hôpital de Bagnères-de-Bigorre afin de participer à une opération de sécurité routière alternative à la peine.

## Bilan de l'accidentologie routière jusqu'au 30 septembre 2022 (bilan provisoire)

En 2022 (chiffres provisoires arrêtés au 30 septembre 2022), le nombre d'accidents et le nombre de blessés ont diminué (-36 accidents et -64 blessés dont 17 blessés hospitalisés) par rapport à la même période en 2021. Parmi ces accidents, 70 % ont impliqué au moins un véhicule léger, 28 % un usager vulnérable (vélo, piéton...) et 35 % un deux-roues motorisé (moto ou scooter).

La gravité a, quant-à-elle, augmenté en faisant passer le nombre de tués de 10 en 2021 à 17. Ce sont 17 tués de trop. Les usagers « vulnérables » (piétons, cyclistes) et les deux-roues sont impliqués dans 63 % des accidents mais représentent 70,5 % des tués (soit 12 sur 17). Sur les 16 accidents mortels, 4 sont dus au non-respect du code de la route, 4 à un malaise ou un endormissement, 3 à l'alcool, 3 à une vitesse excessive et 4 sont indéterminés (un accident peut avoir plusieurs causes).



### Comparatif des mois de septembre 2021 et 2022

2021			2022		
Nb d'accidents	Nb de tués	Nb de blessés dont les hospitalisations	Nb d'accidents	Nb de tués	Nb de blessés dont les hospitalisations
18	3	28 dont 5	24	6	26 dont 11

Pour rappel : Sur l'année 2021, 264 accidents ont été recensés pour un total de 20 tués et 344 blessés dont 95 qui ont été hospitalisés.

# Des contrôles routiers réguliers sur l'ensemble du département

La préfecture est en charge d'appuyer les forces de sécurité afin de cibler leurs interventions mais peut aussi en cas de « point noir » (au niveau de l'accidentalité ou si des problèmes de respect de la vitesse sont signalés) demander aux forces de l'ordre d'accentuer les contrôles sur un secteur spécifique.

En 2022, (1er janvier au 30 septembre) :



**20 143 opérations de contrôles routiers** ont été effectuées ;



**40 236 dépistages d'alcoolémie** réalisés dont 774 positifs ;



**5 523 dépistages de stupéfiants** dont 408 positifs ;



**2 975 excès de vitesse**, hors contrôle automatisé (17 452 en contrôle automatisé).



**661 permis de conduire suspendus** dont 581 suite à une conduite délictueuse sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous stupéfiant.

## Bilan des contrôles routiers du week-end du 1er et du 2 octobre :

33 excès de vitesse dont 3 ont donné lieu à une rétention immédiate du permis de conduire (dont un à 106 km/h en agglomération) ;

6 conduites délictueuses sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous stupéfiant (rétention immédiate du permis) ;

2 interpellations pour un rodéo urbain sur zone piétonne et un refus d'obtempérer ;

4 usages de téléphone en conduisant ;

1 circulation à gauche sur une route à double sens ;

3 défauts d'assurance et 1 conduite sans permis suite à la perte totale de ses points.



Opération « alternative à l'amende »

# Des actions de prévention

## afin de sensibiliser les usagers aux risques routiers

La préfecture, par le biais du bureau de la sécurité routière et des transports (BSRT), organise **des actions de prévention routière en lien avec les associations départementales** et selon les thèmes définis par le DGO et le PDASR\*. La préfecture est chargée de recruter des IDSR (intervenants départementaux de sécurité routière) afin d'intervenir sur les différentes actions de prévention. De plus, un agent du BSRT assure le rôle de « Monsieur Moto », en lien étroit avec les associations de motards pour des actions de prévention spécifiques.

\* **La préfecture rédige et assure le suivi du DGO** (Document Général d'Orientation) **et du PDASR** (Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière) donnant les orientations en matière de prévention de sécurité routière. Le DGO 2018 - 2022 a déterminé 4 enjeux prioritaires : **le risque routier professionnel, les jeunes de 14 à 29 ans, les conduites après usage de substances psychoactives et les seniors** et 3 enjeux secondaires : **les deux roues motorisées, le partage de la voirie (vélos et piétons) et les distracteurs**. Le DGO 2023 – 2027 est actuellement en cours d'élaboration.

Cette année, le PDASR a permis de subventionner **des actions de prévention pour 9 associations** pour un montant de 26 778 euros. De plus dans le cadre du « Label Fêtes », une dizaine d'associations ont été subventionnées à hauteur de 500 à 800 euros chacune pour la mise en place d'actions de prévention dans le cadre festif. La préfecture est intervenue directement sur **18 actions de prévention qui ont permis de sensibiliser 3 726 personnes**.

### Exemples d'actions de prévention

#### Sensibilisation aux risques de l'alcool, le lundi 3 octobre, sur le campus universitaire de Tarbes :

Lundi 3 octobre, la préfecture était présente sur le campus universitaire de Tarbes afin de **sensibiliser les étudiants** (ENIT, IUT et STAPS) sur les dangers de l'alcool au volant dans le cadre de la journée « prévention santé ». **56 jeunes** sont venus discuter autour de la valise alcool sur les dosages réglementaires et essayer les lunettes imitant les effets de l'alcool ou du cannabis en suivant un parcours avec un rappel « SAM, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas et qui ramène ses copains en vie ».



#### Journée de perfectionnement moto réalisée le dimanche 25 septembre :



La préfecture en la personne de Monsieur Moto départemental, accompagnée de l'auto-école «Tournay à gauche, Tournay à droite», a animé **une 4<sup>ème</sup> journée de perfectionnement à la conduite des 2RM** ce dimanche 25 septembre 2022. Dix stagiaires avec leur moto ont pu évoluer sur un plateau de maniabilité sous la vigilance et les conseils d'une monitrice moto-école. Un passage en salle a permis d'évoquer l'accidentalité des 2RM dans les Hautes-Pyrénées, l'équipement et la protection du motard, l'intérêt de s'équiper d'un

air-bag et les trajectoires de sécurité. La directrice de cabinet est venue rencontrer les stagiaires. Après la pause déjeuner, les 13 motards ont tracé la route à travers le département, pour une mise en application des trajectoires de sécurité.



# L'alternative à l'amende, sensibiliser avant de réprimer

Afin d'inverser la tendance à la hausse du nombre d'accidents, la préfecture, en étroite collaboration avec le procureur de la République, a mis en place **une procédure d'alternative à l'amende** avec les forces de sécurité intérieure et l'hôpital de Bagnères-de-Bigorre.



Lors de cette opération, qui a eu lieu le 4 octobre, l'automobiliste contrevenant était arrêté. **Pour des contraventions au code de la Route des quatre premières classes** (défaut de port de la ceinture, téléphone au volant, non respect de la priorité, ainsi que les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h), l'automobiliste choisait entre :

- payer la contravention due et perdre les points correspondants à l'infraction commise ;
- accepter d'effectuer un stage d'une demi-journée à l'hôpital de Bagnères-de-Bigorre, le 8 octobre de 15h à 17h.

Les infractions concernant les grands excès de vitesse ne bénéficiaient pas de cette alternative à l'amende.

Au total, sur cette journée, sur les **86 automobilistes contrôlés en infraction et verbalisés, 40 ont choisi l'alternative à l'amende.**

## Déroulement de l'alternative

Durant cette demi-journée, introduite par M. le préfet et M. le procureur de la République, les contrevenants ont été informés **des données départementales de l'accidentologie**. Les forces de sécurité ont également fait **une présentation globale des infractions et un rappel de la réglementation**. Le personnel médical de l'hôpital a, notamment, exposé **les types de lésions et la durée des soins suite à un accident de la route**. Enfin, les contrevenants ont assisté **aux témoignages d'accidentés\* de la route et ont pu échanger avec ces derniers** :

\* Un motocycliste renversé par une voiture qui dépassait un vélo, un piéton renversé par une voiture et un cycliste renversé par un camion.



## Contact

---

Contact presse de la Préfecture

Service communication

Préfecture des Hautes-Pyrénées

Place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes

[pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)

05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*